

FOLIO 66

SMCTOM DE NONTRON

2025/0043

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 41 - Votants : 40 - Nombre de voix : 60

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 décembre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, COMBEAU Michel, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames MARTY Patricia, MAUDET Alexandra, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, ROUSSEAU Arlette, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires

Messieurs CHAMOULAUD Vincent, REVIRON Vincent, LAFORT Didier, DOUCET Serge, FOURNET Philippe,

Suppléantes remplaçantes titulaires

Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Secrétaire de séance : Monsieur LAFORT Didier

**Objet : Reconduction des tarifs de la Redevance Spéciale appliquée aux professionnels
faisant une demande de colonnes privatives à compter du 1^{er} janvier 2026**

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs appliqués en 2025 de la Redevance Spéciale appliquée aux professionnels faisant une demande de colonnes privatives à compter du 1^{er} janvier 2026, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Description	Proposition Tarifs 2026 Prix Unitaire TTC
Abonnement annuel par point de collecte	250,00 €
Frais d'installation jusqu'à 4 colonnes	250,00 €
Frais de location annuelle – Colonne d'Ordures Ménagères (dont 2 lavages inclus) permettant la mise à disposition de 2 bornes de recyclage (verre, carton ou emballage et papiers) sans frais supplémentaire	380,00 €
Colonne supplémentaire	380,00 €
Lavage supplémentaire	100,00 €
Jeu de clé supplémentaire	16,00 €

Les colonnes font l'objet d'une location annuelle proratisée en fonction de la date d'installation ou de désinstallation.

Les enlèvements des déchets sont facturés au litre (soit 0,115 € pour 2026).

Considérant qu'une colonne n'est jamais pleine à 100%, chaque vidage de colonne d'ordures ménagères résiduelles sera comptabilisé à hauteur de 85% de sa capacité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

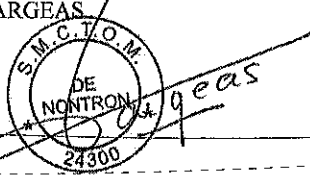
- Approuve la reconduction des tarifs de la Redevance Spéciale appliquée aux professionnels faisant une demande de colonnes privatives pour l'année 2026, présentée ci-dessus,
- Donne tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0043

Page 1 / 1